

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 63 du 20 août 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION n°49065/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM

relative à l'abrogation de l'instruction n°5300/ARM/GEND/DPMGN.SDC/BFORM du 4 février 2019 relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie.

Du 06 août 2021

INSTRUCTION n°49065/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM relative à l'abrogation de l'instruction n°5300/ARM/GEND/DPMGN.SDC/BFORM du 4 février 2019 relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie.

Du 06 août 2021

NOR A R M G 2 1 0 1 9 9 3 J

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 5300/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 04 février 2019 relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie.](#)

Référence de publication :

Art. 1er. L'instruction n° 5300/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 4 février 2019 relative à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de la gendarmerie est abrogée.

Art. 2. La présente instruction est publiée *au Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le colonel
adjoint au sous-directeur des compétences

Guilhem PHOCAS.